

Dossiers de candidature aux bourses d'échange et aux subventions à la recherche financées par l'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône

Année Universitaire 2016-2017

1 – Présentation :

L'œuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône a pour objectif général d'apporter par tous moyens appropriés son concours à la lutte contre la tuberculose (pour plus de détails, consulter Facebook groupe œuvre antituberculeuse). Dans ce but, l'œuvre a convenu avec Aix-Marseille Université de favoriser des **opérations contribuant à la formation et la recherche médicale dans le domaine de la lutte contre la tuberculose et, subsidiairement, les maladies respiratoires.**

Cette collaboration prendra notamment la forme d'attributions de bourses d'étude et/ou de recherche par l'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône à des étudiants, médecins ou chercheurs visant à effectuer des échanges internationaux, dans le cadre des accords de coopération de la Faculté de Médecine de Marseille. L'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône pourra également soutenir matériellement des opérations ciblées de recherche s'effectuant dans le cadre de la Faculté de Médecine de Marseille.

Pour l'année universitaire 2016-2017, le budget consacré à l'ensemble de ces opérations pourra atteindre 53 000 euros.

2 – Les bourses pour des échanges internationaux

Ces échanges s'effectueraient en particulier avec les pays du Maghreb, de l'Afrique Noire, des Caraïbes, Madagascar et de l'Asie du Sud-Est avec lesquels la Faculté de Médecine de Marseille a passé des accords de coopération. Ils pourront concerner aussi bien des ressortissants français désireux de se rendre dans ces pays que l'inverse.

Trois types de bourses sont envisagés :

2.1 Bourses de recherche (de plus longue durée : jusqu'à 6 mois) destinées à des enseignants ou chercheurs, de niveau au moins post-doctorat), désirant effectuer dans un service ou un laboratoire d'un pays différent du leur, un séjour contribuant à un programme de recherche sur la tuberculose et les maladies respiratoires.

En règle générale, l'œuvre Antituberculeuse fournit aux candidats étrangers retenus un titre de transport AR, un hébergement et souscrit à leur profit une assurance « Accueil Etrangers » couvrant leur responsabilité civile personnelle et leur garantissant une assistance en cas de maladie ou d'accident. Le montant des bourses ne dépassera pas 5 000 euros pour une bourse de recherche de six mois.

2.2 Bourse pour obtenir un poste de faisant fonction d'interne (d'une durée d'un an de novembre à novembre) dans le cadre d'une inscription en DFMS. Ce poste est ciblé pour un pneumologue en formation (2^{ème} ou 3^{ème} année).

2.3 Bourses pour obtenir un poste de faisant fonction d'interne dans le cadre d'une inscription en DFMSA (d'une durée de 6 mois de novembre à mai et de mai à novembre) pour un pneumologue déjà formé.

L'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône prend en charge le salaire de FFI du candidat retenu, par signature d'une convention avec l'AP-HM, le billet d'avion et l'inscription à la Faculté de Médecine de Marseille (voir paragraphe 6).

Il est précisé que les lauréats devront produire, à leur arrivée, un certificat de vaccination anti-hépatite B.

3 – Constitution des dossiers pour les échanges internationaux :

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comporter les pièces suivantes :

1. Curriculum Vitae du candidat.
2. **Photocopie d'une pièce d'identité (passeport)** en cours de validité pour la durée du séjour.
3. Description détaillée de son projet de formation ou de recherche : contenu scientifique, lieu et modalités, date et durée souhaitées, personnes et institutions impliquées, objectifs poursuivis, etc....
4. **Une ou plusieurs attestations et recommandations émanant d'autorités de son université ou institution d'origine et garantissant sa qualification et l'intérêt de son projet pour son institution.**
5. **Attestation de l'employeur ou de l'université d'origine du candidat**, mentionnant son statut actuel et sa position administrative durant son séjour et précisant quelle sera sa situation à l'issue de ce dernier.
6. Fiche technique permettant de déterminer les conditions matérielles du séjour et indiquant pour cela :
Les autres soutiens financiers dont le candidat dispose pour son voyage et son séjour.
Les facilités en matière d'hébergement et de nourriture dont il pourrait bénéficier durant ce séjour.
7. **Note précisant s'il a déjà pris contact avec les responsables d'un ou plusieurs services ou laboratoire pouvant l'accueillir pour son stage. Si tel est le cas, il doit leur demander d'adresser directement au service des Relations Internationales de la Faculté de Médecine de Marseille, une lettre garantissant leur accord et donnant leur appréciation sur les qualifications et le projet de la personne concernée).**

4 – Les subventions à la recherche :

Les personnels rattachés à la Faculté de Médecine de Marseille qui poursuivent des recherches visant à améliorer les moyens de lutte contre la tuberculose ou, subsidiairement, les maladies respiratoires, **peuvent demander le soutien de l'Oeuvre Antituberculeuse** pour des opérations bien délimitées.

Sont envisagées à ce titre :

- La participation au financement **de bourses de thèses de doctorat de l'Université** ou de bourses de stages post-doctoraux.
- **D'autres formes de contribution aux frais matériels de la recherche, comme des dépenses de matériel, de mission (à l'exclusion des congrès) ou de publications.**

5 – Constitution des dossiers pour la recherche :

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comporter les pièces suivantes :

1. Curriculum Vitae du candidat,
2. Description de son projet de recherche et des objectifs poursuivis,
3. Fiche financière justifiant le montant de la subvention demandée et indiquant si d'autres financements ont été sollicités ou obtenus pour l'opération,
4. Avis du responsable de l'unité ou du service où la recherche est prévue,
5. S'il s'agit d'une demande de bourse, le dossier devra préciser quel est le statut prévu pour le bénéficiaire durant sa thèse ou son séjour post-doctoral.

6 – Constitution du dossier pour le DFMS ou DFMSA :

Le dossier du candidat ne sera définitivement accepté qu'après validation administrative du dossier de DFMS/DFMSA par l'Université de Strasbourg (après le dépôt en Ambassade de France avant le 15 Janvier), en coordination avec la Faculté de Médecine de Marseille qui complètera le dossier par la « fiche 1B ». Les prises de fonction ont lieu en **novembre** (DFMS/DFMSA) ou en **mai** (DFMSA) de l'année suivante.

7 – Calendrier des candidatures :

Les dossiers de candidature pour les bourses d'échanges internationaux et les subventions de recherche doivent être adressés en 3 exemplaires au
Service des Relations Internationales de la Faculté de Médecine de Marseille
27 Boulevard Jean Moulin – 13385 MARSEILLE CEDEX 05 - FRANCE,
ainsi que par courriel à medecine-ri@univ-amu.fr.

Un exemplaire doit également être adressé à l'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône de préférence par voie électronique : antituberculeuse@wanadoo.fr ou à défaut par voie postale : 54 rue Paradis – 13006 MARSEILLE – FRANCE.

La date limite de réception des dossiers pour l'année universitaire 2016-2017 est fixée au 15 Septembre 2016, cachet de la poste faisant foi. Passé cette date, le dossier sera examiné dans le cadre de la campagne 2017-2018.

8 – Engagement des candidats :

A l'issue de son séjour, le bénéficiaire d'une bourse d'échange devra fournir au Service des Relations Internationales de la Faculté de Médecine de Marseille et à l'œuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône, un rapport complet sur ses activités et les résultats qu'il a obtenus.

De même, à l'issue de son travail, le bénéficiaire d'une subvention à la recherche devra fournir au Bureau de la Recherche de la Faculté de Médecine de Marseille et à l'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône, un rapport complet sur ses activités et les résultats qu'il a obtenus.

Si ces résultats donnent lieu à des publications scientifiques, celles-ci devront faire mention de l'aide apportée par le présent programme et des exemplaires devront être adressés à la Faculté de Médecine de Marseille et à l'Oeuvre Antituberculeuse des Bouches du Rhône.

9 – Nombre de bourses offertes pour la campagne 2016-2017 :

DFMS 12 mois : 1
DFMSA 6 mois : 1 ou Bourse de recherche : 1

Pour plus d'informations s'adresser à :

FACULTE DE MEDECINE
Service des Relations Internationales
27 Boulevard Jean Moulin, 13385 MARSEILLE CEDEX 05
Tél : 00 33 (0)4 91 32 46 16
Fax : 00 33 (0)4 91 32 43 28

Courriel : medecine-ri@univ-amu.fr

<http://medecine.univ-amu.fr/fr/ri/international>

ŒUVRE ANTITUBERCULEUSE Des BOUCHES du RHONE
54 rue Paradis – 13006 MARSEILLE
Tél. : 00 33 (0)4 91 90 61 30 (le lundi uniquement)

Courriel : antituberculeuse@wanadoo.fr

Facebook : **œuvre antituberculeuse**